

connaître, à l'ouverture du corps, le comte Sébastien de Montecuculi fui accusé d'avoir jeté de l'arsenic dans le vase qu'il avait présenté au dauphin. La justice trouva chez lui un traité de l'usage des poisons écrit de sa main elles soupçons se convertirent en certitude. Mis à la question, le malheureux avoua tout et même plus qu'on ne lui en demandait. Convaincu par ses aveux, il fut condamné par arrêt du Grand Conseil, séant à Lyon, le 7 octobre 1536, « a estre trayné sur une claye, des prisons de Rouanne jusques en la place, devant l'église Saint-Jean, pour y faire amende honorable, et de là, jusques au lieu de la Grenette pour y estre tiré et desmembre à quatre chevaux, et après les quatre quartiers de son corps pendus aux quatre portes de la ville de Lyon el la lesle fichée au bout d'une lance, qui sera posée sur le pont du Rhosne (1). »

Le corps du jeune prince, victime de ce scélérat ou de sa propre imprudence, resta en dépôt dans l'église de Toumon ; il n'en fut retiré qu'à l'époque des obsèques du roi François 1<sup>er</sup>, pour être, par l'ordre d'Henri II, porté à Paris avec le corps d'un autre de ses frères, le duc d'Orléans, mort près d'Abbeville en 1545.

Le 23 août 1547, les consuls de Vienne furent instruits que le corps de Monseigneur le dauphin, escorté de plusieurs gentilshommes et seigneurs, arriverait de Tournon à Vienne, le 27 du même mois. Vingt-quatre personnes habillées aux frais de la ville et portant chacune une torche de trois livres, furent envoyées à la rencontre du convoi jusqu'à la montée

(1) Arrest contenant le jugement de mort prononcé contre le comte Sebastiano de Monte-cucullo ; fait au conseil à Lyon le vir<sup>3</sup> jour d'octobre l'an 1536. Dubourg, Olivier, Coutel, Dupeyral, Baraillon. Extrait des Registres du Grand Conseil du Roy. (Mélanges historiques de Nicolas Camuzat ; Troyes 1619, in-8, p. 44 du deuxième cayer).